

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES

2023/15

Réf. 04/04 -06

Date de convocation : 23/03/2023

Modification ordre du jour

(urgence) : 29/03/2023

Nb de membres en exercice :	63
Présents :	34
Nb de suffrages exprimés :	48
VOTE :	
Pour :	48
Contre :	0
Abstentions :	0

Séance du 04 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle du Préau à Saint-André, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

OBJET : MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT (OP60) - RÉDUCTION VULNÉRABILITÉ

Étaient présents avec droit de vote :

M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), Mme FRANCINE BORRAT (SUPPLEANT), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. HERVE CRIBEILLET (SUPPLEANT), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), M. NICOLAS GARCIA (TITULAIRE), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), Mme FABIENNE JEAN (TITULAIRE), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. CLAUDE MARCELO (SUPPLEANT), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE), M. GUY METIVIER (SUPPLEANT), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. JEAN-JACQUES ZANIN (SUPPLEANT),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE) procuration à M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE) procuration à M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), Mme SANDRINE CAPEILLE (TITULAIRE) procuration à M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE) procuration à M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE) procuration à M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE) procuration à M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. JEAN-VICTOR HERETE (TITULAIRE) procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. PHILIPPE JUANOLA (TITULAIRE) procuration à M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE) procuration à M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE) procuration à M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. VINCENT NETTI (TITULAIRE) procuration à M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE) procuration à M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. DAVID PLANAS (TITULAIRE) procuration à M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE) procuration à M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE),

Absents excusés :

M. JOEL BOUSCARRA (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. JEAN-MARIE GOURGUES (TITULAIRE), M. CHRISTIAN JODAS (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE), M. JEAN-MARC PACULL (TITULAIRE), M. STEPHANE PINEDA (TITULAIRE), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE), M. JACKY PUJOL (TITULAIRE), Mme AURELIE RAMSEYER (SUPPLEANT), M. JEAN-MARC SERVAT (SUPPLEANT), M. HAROLD SOUILLER (TITULAIRE),

Autres participants :

M. XAVIER JUHEL (SUPPLEANT), M. PERE MANZANARES (SUPPLEANT), M. MICHEL VIZERN (SUPPLEANT) et Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE) uniquement pour ouverture de séance,

M. Hervé CRIBELLET a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT (OP60) - RÉDUCTION VULNÉRABILITÉ

Cette opération consiste à réaliser une étude pré-opérationnelle qui permettra de lancer un programme de réduction de la vulnérabilité des habitations, des bâtiments publics ainsi que des activités économiques (campings notamment) présents sur le bassin lors du PAPI complet.

Elle sera divisée en deux phases. Une étude préliminaire visera à identifier les sites ou les enjeux sont particulièrement exposés et à définir des secteurs d'intervention prioritaires. Puis la réalisation de quelques diagnostics pilotes permettra de mobiliser les acteurs et d'insuffler une dynamique propice à la réalisation de nombreux diagnostics lors du PAPI complet.

Vu la délibération n°2022/11 Ref 12/04-05 du 12/04/2022,

Considérant la possibilité de faire financer cette étude par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales à hauteur de 10%, il est proposé d'actualiser le plan de financement de l'opération en y intégrant la participation du CD66.

Monsieur Alexandre PUIGNAU, Président, ayant présenté à l'Assemblée le projet d'actualisation du plan de financement,

Le Comité Syndical, à l'unanimité après avoir délibéré :

- **Approuve** le projet tant techniquement que financièrement ;
- **Approuve** la modification du plan de financement proposée ;
- **Autorise** le Président à déposer, auprès des différents partenaires financiers, les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de la dite programmation selon le plan de financement actualisé ci-dessous :

Dépense subventionnable

90 000 € HT / 108 000 € TTC

	Taux de subvention attendu	Montant HT	Montant TTC
État (FPRNM)	48 % du TTC *	45 000 €	52 000 €
Région	20 % du TTC	18 000 €	21 600 €
Département	10 % du TTC	9 000 €	10 800 €
Autofinancement	22 % du TTC	18 000 €	23 600 €
TOTAL		90 000 €	108 000 €

* 48 % du TTC car 50 % du montant TTC de l'étude préliminaire (84K€) et 50 % du montant HT des diagnostics pilotes (20 K€)

- **Autorise** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Saint-André, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

Le /La Secrétaire de Séance :



Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission en Sous-Préfecture le : _____

De la publication le : _____